

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 32.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARMAND Florent et D'HEILLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Appel à projet SEQUOIA 3 – Avenant n°1 au marché d'audit énergétique des bâtiments

Par délibération n° 105.22 du 20 juin 2022, le conseil communautaire a autorisé le lancement du marché d'audit énergétique des bâtiments publics des membres du groupement constitué de la CCSB et des communes de La Motte-du-Caire, Mison, Monétier-Allemont, Sisteron et Turriers, dans le cadre de l'appel à projet SEQUOIA 3.

Par délibération n° 42.22 du 10 octobre 2022, le bureau communautaire a attribué ce marché à l'entreprise « Impulse » en retenant 3 prestations supplémentaires éventuelles pour des audits de logements sur les communes de La Motte-du-Caire, Mison et Monétier-Allemont. Le montant total du marché s'élevait à 174 980 € HT (soit 209 976 € TTC).

Les derniers rendus des audits sont en cours de réalisation.

Plusieurs modifications sont devenues nécessaires, à savoir :

- la suppression de l'audit du garage de la CCSB à Turriers justifiée par la vente prévue du bâtiment ;
- la suppression de l'audit du bâtiment « Immeuble Jouard » à La Motte-du-Caire à la demande de la commune au regard de son impossibilité de fournir les données nécessaires à l'audit ;
- la substitution de l'étude « chaudière fioul » sur le bâtiment de la mairie de Mison par la même étude sur le bâtiment du groupe scolaire.

L'entreprise Impulse a accepté ces modifications qui nécessitent de passer un avenant n° 1 au marché, en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Après ces modifications, le nouveau montant du marché s'élèverait à 165 660 € HT (soit 198 792 € TTC) soit une baisse de 5,33% par rapport au montant initial du marché.

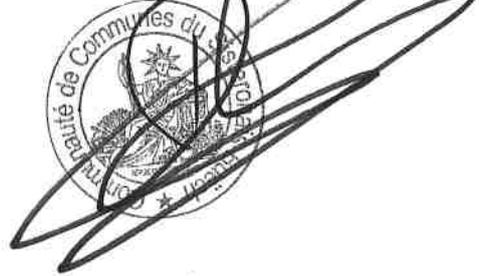
L'avenant n° 1 prendrait effet à sa date de notification.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 du marché d'audit énergétique des bâtiments publics des membres du groupement tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et à le notifier à l'entreprise « Impulse », ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Elorent MARTIN

Publiée le : **09 OCT. 2023**